

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/I-21

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE
DE PATRIMOINE**

—
Les politiques d'aides aux communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les communes reste toujours très fort et, pour 2007, je vous propose de poursuivre nos actions sur des bases identiques à celles des années passées.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES
MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé, cette action permet de créer dans toutes les communes du département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Cette année encore, nous constatons une accélération de cette politique consécutive à la mise en place des contrats de pays.

C'est pourquoi en 2007, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **250 000 €** et de ratifier **314 128 €** en crédits de paiement sur l'article 2041436, sous-fonction 74.

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Là encore, l'incidence des contrats de pays encourage la demande ce qui se traduit par une augmentation des opérations proposées par les Communes. Nous avons ainsi consacré **457 000 €** en 1997 et 1998, puis **630 000 €** en 2001, **676 000 €** en 2002 pour atteindre en 2003 **907 500 €**, **811 856 €** en 2004, **903 027 €** en 2005 et **796 632 €** en 2006.

A l'occasion du budget primitif de 2007, et pour tenir compte des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une délibération de programme de **800 000 €** et de ratifier **947 615 €** en crédits de paiement sur l'article 2041437, fonction 74.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des délibérations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous propose :

- d'adopter les autorisations de programme pour 2007,
- et de ratifier les crédits de paiement conformément au tableau présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

- Adopte une autorisation de programme de 250 000 €;

Réparations aux bâtiments communaux

- Adopte une autorisation de programme de 800 000 €;

- Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

Imputations	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2007	2008	2009
Article 2041436 sous- fonction 74	Construction Aménagement de salles à usages multi- ples et de salles de réunion	AP antérieures	264 128	145 000	-
	Crédits à ratifier	AP 2007 : 250 000 €	50 000	100 000	100 000
			314 128		
Article 2041437 sous- fonction 74	Réparations aux bâtiments com- munaux	AP antérieures	807 615	391 697	273 000
	Crédits à ratifier	AP 2007 : 800 000 €	140 000	410 000	250 000
			947 615		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,